

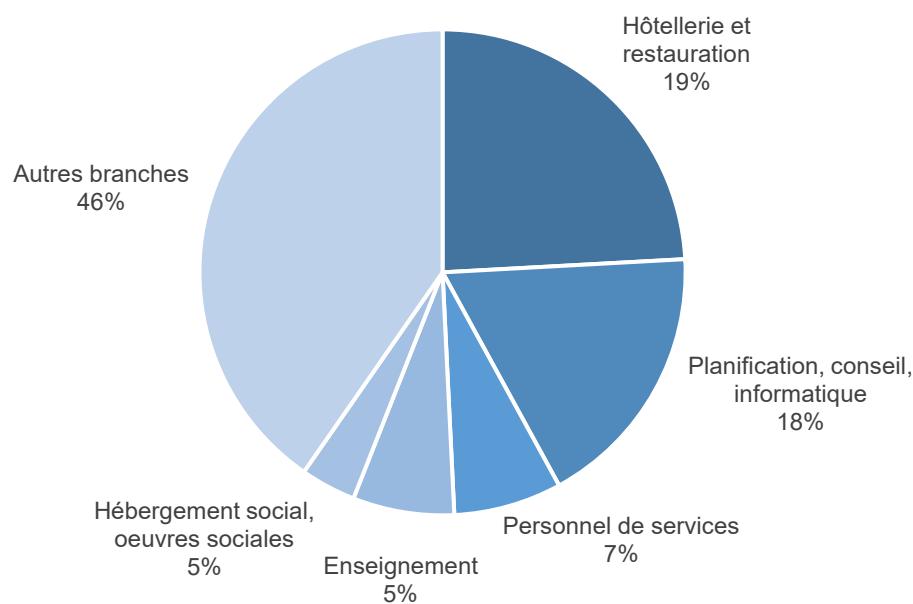


Statistiques hebdomadaires

## Données sur l'emploi des bénéficiaires du statut de protection S<sup>1</sup>

	Semaine 43	Semaine 44	diff.
Bénéficiaires du statut de protection S	70793	71047	+0.4%
dont exerçant un emploi	16555	16618	+0.4%
Proportion de personnes exerçant un emploi <sup>2</sup>	23.39%	23.39%	+0.0%
Personnes en âge de travailler (18-64)	43977	44195	+0.5%
Personnes actives occupées (18-64)	15793	15862	+0.4%
Taux d'emploi	35.91%	35.89%	-0.1%

Figure 1 : bénéficiaires du statut de protection S exerçant un emploi (branches les plus représentées<sup>3</sup>)



Source : SYMIC – état au 11.11.2025<sup>4</sup>

L'évaluation se fait sur la base des inscriptions relatives au début et à la fin de l'activité lucrative effectuées par les autorités cantonales compétentes dans le SYMIC. Pour pouvoir exercer une activité lucrative, l'employeur ou la personne exerçant une activité indépendante doit déclarer cette activité auprès de l'autorité cantonale compétente.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Depuis février 2025, une méthodologie plus précise est utilisée. Cela peut entraîner de légères variations par rapport aux chiffres précédents.

<sup>2</sup> Proportion de personnes ayant un contrat de travail en cours à la date de référence parmi les bénéficiaires du statut de protection S (sans limite d'âge) ; le pourcentage indiqué n'est pas un taux d'emploi.

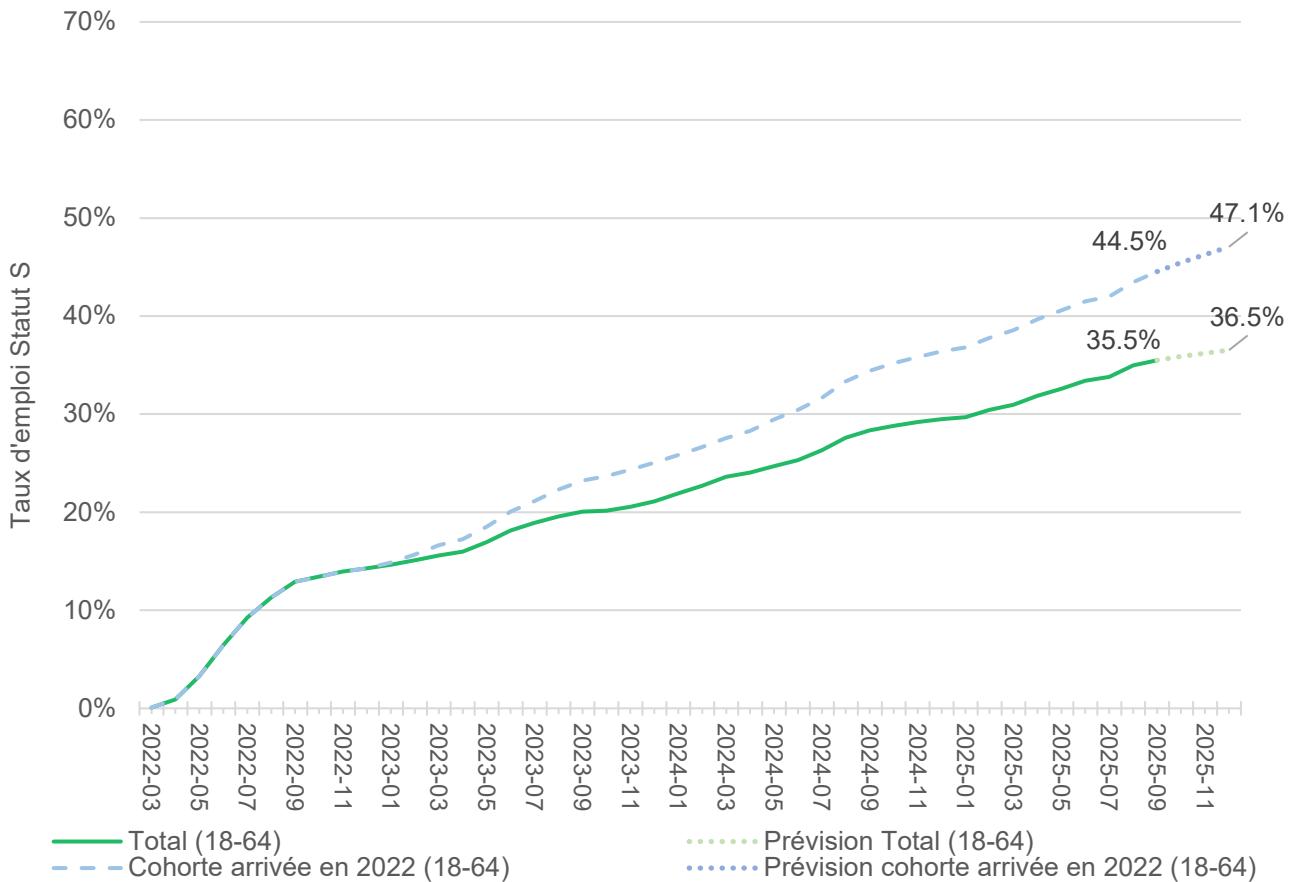
<sup>3</sup> Seules les cinq premières branches en proportion sont indiquées.

<sup>4</sup> Es handelt sich um «tagesaktuelle Zahlen», welche von den Ende Monat historisierten Werten leicht abweichen können.

<sup>5</sup> Depuis le 23 octobre 2025, la déclaration d'activité lucrative peut être effectuée via le guichet en ligne pour les entreprises

Figure 2 : Évolution du taux d'activité (18-64 ans) et prévisions jusqu'à fin 2025<sup>6</sup>

---



---

Source : statistiques sur l'asile (situation au 30 septembre 2025) (service statistique)

Le 28 mai 2025, le Conseil fédéral a fixé à 50 % l'objectif de taux d'activité pour les personnes bénéficiant du statut S qui vivent en Suisse depuis au moins trois ans, et ce jusqu'à fin 2025. Un modèle de prévision basé sur des séries chronologiques permet de calculer le taux d'activité à la fin de 2025. Chez les personnes en quête de protection qui séjournent en Suisse depuis 2022, le taux d'activité est comparativement plus élevé que dans l'ensemble de la population des personnes en quête de protection. Le groupe des personnes qui séjournent en Suisse depuis plus de deux ans représente plus des deux tiers (70 %) de l'effectif total.

---

« EasyGov.swiss ».

<sup>6</sup> Les prévisions sont basées sur une modélisation de la série chronologique des évaluations mensuelles des taux d'emploi depuis mars 2022 et sont actualisées une fois par mois.